

[texte](#)

[article](#)

La pitié dangereuse

Par: B Debré, Ancien Ministre, député de Paris, membre du Comité consultatif national d'éthique /

Publié le : 11 Février 2011

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Qu'ils sont tristes ces vieillards. Beaucoup sont atteints de maladies dégénératives, qu'il s'agisse de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence sénile. Regardez les gâteaux et tremblotants, ils ne reconnaissent plus personne, sauf parfois, pendant de rares moments de lucidité. Il faut les aider à se nourrir et en plus ils font sous eux, c'est sale et dégoûtant. Ils sont indignes !

Qu'ils sont tristes ces paraplégiques, fauchés dans la fleur de l'âge par un accident de voiture. Ils se déplacent en fauteuil roulant, jamais plus ils ne marcheront. Ils enchaînent dépression sur dépression, hospitalisation sur hospitalisation et en plus ils coûtent chers à la sécurité sociale, comme les vieillards. Sont-ils vraiment dignes ? Qu'ils sont tristes ces hommes et ces femmes atteints d'un cancer dont on sait qu'il va les entraîner vers la mort à plus ou moins brève échéance. Dès l'annonce par le médecin de leur mal, ils tremblent de mourir à petit feu, de devenir impotents, après avoir maigri de dizaines de kilos. Quelle déchéance ! Vont-ils mourir dans la dignité quand la fin approchera ? Qu'ils sont tristes ces jeunes, mal formés et arriérés mentaux, ne s'exprimant pas ou peu, impossibles à scolariser, souvent en « petite voiture » poussée par des bénévoles ou des infirmiers. Ils n'ont aucun espoir de vivre comme nous, car vous l'avez compris, ces « gens » ne sont pas comme nous, qui avons la vie, la santé et la beauté, qui avons l'autonomie physique, des capacités intellectuelles intactes, qui avons la Sécurité sociale qui nous rembourse nos « petits médicaments », nos taxis ou nos ambulances, qui bénéficions de l'accès quasiment gratuit à

l'hôpital, de soins à domicile et d'arrêts de travail, quand un peu fatigués, nous nous décidons à ne plus travailler. « Nos 35 heures » ! « Notre CMU » ! « Notre RMI » !

Car « les autres », les différents, les vieillards, les mal formés, les cancéreux, les accidentés, ce sont eux qui coûtent chers à la société et, en plus, ils nous prennent l'argent de « notre » Sécurité sociale.

Car les « autres » ne sont pas en train de mourir dans la dignité. Ils ne sont d'ailleurs pas en train de vivre dans la dignité. Alors à quoi cela sert de mourir aussi lentement ou de vivre aussi chichement ? Tiens, il faudrait aussi admettre que les SDF qui traînent avinés dans « nos » rues n'aient pas eux non plus une vie digne. Que font-ils ici dans nos villes à nous encombrer ? Ils nous donnent mauvaise conscience, en plus !

Quelle dignité ?

Alors, cette proposition de loi sur l'euthanasie est la bienvenue. Elle permet à ceux qui le veulent bien, ou à qui on a réussi à faire admettre qu'ils le voulaient bien, de se faire tuer proprement. Ils vont enfin mourir dans la dignité. « Dis Pépé, tu ne crois pas qu'il faut signer là ? Qu'espères-tu de la vie ? Tu ne vois pas que tu nous encombres ? On devait déjà partir en vacances lors de la dernière canicule ! Tu ne vois pas que tu n'es plus digne ? » Mais au fait, de quelle dignité parle-t-on ? Est-ce vraiment la leur ou la nôtre ?

Bon sang, mais bien sûr, c'est de notre dignité que l'on parle ! Car ce vieillard, est-on certain qu'il se sente indigné ? C'est nous, ses enfants ou ses amis, qui décrétons qu'il n'est plus digne et qu'il a assez « duré ». Ces paraplégiques ressentent parfaitement qu'ils ne sont pas les bienvenus dans notre monde, que cette dignité c'est nous qui allons la leur retirer.

On est digne quand ceux qui nous entourent nous soignent, nous aident, nous accueillent et décident que vous êtes dignes par le regard qu'ils posent sur vous, par l'affection ou l'amour qu'ils vous portent.

Eh bien oui, cette loi sur l'euthanasie active est indigne du monde dans lequel nous vivons. Elle traduit essentiellement le rejet de la différence par ceux qui font la loi, elle ouvre la voie à une méta-humanité matérialiste et desséchée. Une méta humanité propre, car il y aura des « cliniques » spécialisées dans la mort !. Il y aura des médecins spécialisés dans « l'exécution testamentaire » et pourquoi pas des publicités dans le style : « venez mourir chez nous, dès votre entrée nous nous occupons de tout, moyennant un forfait raisonnable, vous mourrez en musique stéréo, à côté des images de vos acteurs préférés ou de vos parents. Votre mort sera filmée en direct pour prouver aux générations suivantes, à vos enfants que vous êtes morts dans la dignité. »

Voici une méta-humanité déshumanisée, de la conception à la naissance : nous sommes depuis un certain nombre d'années, en train de fabriquer des bébés parfaits, sans tare, des bébés choisis dont le génome sera entièrement connu et déterminé avant la naissance. Nous voici maintenant à l'autre extrémité de la vie, avec notre « gomme » qui permettra d'effacer ceux qui encombreront. Il ne restera plus qu'à proposer aux vieillards et aux éclopés de donner une de leurs cellules pour qu'ils se fassent cloner avant que le bourreau ne commence son œuvre et ne les réduise en cendres.

Quel monde merveilleux ! Douce France où il fera bon vivre entre gens bien portants. Oh ! A propos, n'y aura-t-il pas un gentil bourreau qui proposera une bonne loi pour euthanasier les hommes et les femmes des pays pauvres qui vivent aussi dans l'indignité? Indignité entretenue par nous, les riches, les biens portants, les sans cœur !

Quel beau monde ! Dieu, s'il existe, doit être fier de nous.

Alors oui, autoriser par une loi « la mise à mort » d'un malade ou d'un vieillard serait la pire des déviances que l'on pourrait imaginer.

Oui, il est terrible de mourir dans la souffrance et la solitude, mais si les médecins peuvent et doivent tout faire pour soulager la souffrance et vaincre la solitude, ils ne doivent en aucun cas donner légalement la mort.

Oui il faut lutter contre la souffrance. Il est intolérable, maintenant que nous maîtrisons des drogues antalgiques, de laisser souffrir un patient. Le médecin et l'équipe soignante, sous la responsabilité médicale, doivent tout faire pour lutter contre la souffrance, qu'elle soit le fait d'une maladie passagère et douloureuse, d'une intervention chirurgicale ou d'une maladie incurable et irrémédiable à court ou moyen terme. La souffrance n'est pas le prix à payer pour je ne sais quelle rédemption. Il est pourtant parfaitement vrai que certaines drogues utilisées actuellement peuvent, tout en atténuant la douleur, hâter la mort quand les malades sont au bout de leur vie mais la finalité reste avant tout antalgique. C'est une barrière invisible, entre le fait de combattre la souffrance et le risque de mourir, qui fait la grandeur et l'effroyable complexité de l'acte médical. Cette barrière ne peut pas être confiée à la loi.

Apprendre à lutter contre la souffrance est devenu une nécessité qui commence enfin à être enseignée à la faculté et dans les écoles d'infirmières. Il ne s'agit pas simplement d'un apprentissage de techniques médicales mais aussi et surtout d'un apprentissage psychologique et éthique.

Oui il faut lutter contre la solitude et la fin de vie.

La société a changé à une telle vitesse que bien des repères ont été effacés. La mort chez soi, entouré par les siens a disparu au profit d'une mort médicalisée et dans la solitude aseptisée de l'hôpital ou d'une maison de retraite. Ce sont hélas les fruits amers de notre société de consommation qui refuse ou oublie la solidarité qui exacerbent l'égoïsme. Les réponses à la solitude de la fin de vie sont multiples, l'une d'elles est sans conteste la multiplication des unités de soins palliatifs. De telles unités sont encore trop peu nombreuses car elles coûtent chères mais elles sont une des réponses les plus dignes que notre société ait pu apporter à notre égoïsme.

Déviances

Lutter contre la douleur et entourer le malade ou le vieillard en fin de vie, éviter l'acharnement thérapeutique abusif, sont les trois seules actions à entreprendre pour aider les malades en fin de vie. Une loi autorisant l'euthanasie prêterait à toutes les déviances.

Déviante économique d'abord.

A une époque où des économies sont imposées sur les dépenses de santé, où il nous est répété chaque jour que la santé coûte trop cher, où dans certains pays on n'opère plus les patients après 70 ans, n'y aurait-il pas un économiste zélé pour proposer une loi proposant de donner la mort, après consultation du malade ou de sa famille, à toute personne présentant les signes d'une maladie irrémédiable entraînant « souffrance et déchéance dans un délai visiblement court » ?

Ne haussez pas les épaules en pensant que j'exagère, les économistes qui maintenant orientent la politique de santé dans de nombreux pays européens vous le diront sans hésitations, ce sont les derniers jours de la vie qui coûtent le plus cher à la Sécurité sociale.

Loin de moi l'idée de prôner l'acharnement thérapeutique qui peut, dans beaucoup de cas, être honteux et dégradant, mais ne versons pas dans l'excès inverse qui serait de dire que chaque semaine, chaque mois « évités » sont autant d'argent épargné par la sécurité sociale.

Je vois déjà les inspecteurs de la sécurité sociale interroger, voire condamner ceux qui n'auraient pas euthanasié assez rapidement leur malade agonisant.

Déviante juridique ensuite.

Qui devrions-nous écouter? La famille qui demande que la vie du grand-père soit abrégée au nom de la charité, afin de lui éviter une déchéance dégradante? Faudra-t-il dans ce cas que la famille ait réglé les problèmes de succession pour commencer l'injection? Et si l'un des parents s'y oppose, faudra-t-il un vote familial pour qu'une majorité se dégage? A partir de quand l'euthanasie sera-t-elle acceptée ?

Dès l'annonce par le médecin du diagnostic de la maladie incurable ?

« Monsieur vous avez un cancer du poumon incurable.
- Bien docteur, tuez moi ! »

Ou bien la loi nous obligera-t-elle à attendre les premiers signes de la souffrance et de la déchéance ?

« Désolé monsieur, votre heure n'a pas encore sonné, il faudra attendre les métastases, je vous préviendrai à temps. »

Y aura-t-il des procès pour l'euthanasie trop tardive ou pour refus d'euthanasie ?

La société moderne est hypocrite et lâche, nous voulons tous la beauté, la jouissance et le bonheur, jamais le corps n'a été autant glorifié : Mode, culturisme, règne du paraître et de l'éphémère. Une mannequin qui défile est adulée, quand les rides apparaissent elle est oubliée.

Il faut cacher la vieillesse et la mort comme on cache une laideur. Monde impitoyable!

Nous ne voulons plus la proximité de la mort et de la souffrance. Si nous tolérons encore la famine au Soudan, avec ses milliers de morts, ses enfants décharnés qui s'en vont sans bruit,

sans révolte, victimes de nos égoïsmes, c'est que nous pouvons « zapper » la télévision et regarder un match de football. Mais nous ne tolérons plus ni la mort ni la déchéance de nos amis, de nos parents parce qu'ils sont trop près de nous, alors que nous réclamons pour les uns et les autres le droit à l'euthanasie.

Changer de chaîne, c'est euthanasier des milliers d'enfants au Soudan pour nous éviter d'avoir trop longtemps mauvaise conscience. Demander une loi autorisant l'euthanasie c'est aussi pour nous éviter à nous qui sommes actuellement en bonne santé, le spectacle que nous considérons insupportable de la déchéance.

En plus nous voulons avoir bonne conscience et cette loi serait une excuse pour ne pas être dérangé par ceux de leurs proches qui s'en vont trop lentement.

Comme la loi est impersonnelle, elle est sans responsabilité individuelle. Pourquoi ne le ferai-je pas puisque la loi m'y autorise?

Je l'affirme avec force, il ne faut pas de loi autorisant l'euthanasie car la loi est manichéenne, la médecine refuse la règle du tout ou rien.

Soigner c'est être présent aux côtés d'un malade, au début comme à la fin de la maladie, dans la joie comme dans la peine.

- [Page précédente](#)
- [Page 1/3](#)
- [Page suivante](#)

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire